



**Procès-verbal  
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz  
du 17 mai 2018**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. Laurent Sauter (pour la partie coté salle de sport)  
M. Jean-Daniel Fragnière (pour la partie fenêtres, y compris table du Conseil communal)  
Présents : 7 Conseillers communaux  
47 Citoyennes et Citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
3 Personnes externes à la commune (sans droit de vote)  
*Soit un total de 50 participants*  
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 7 personnes

---

**Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017
  - lecture des comptes
  - rapport de l'organe de révision
  - approbation des comptes
3. Démission et nomination de membres à la Commission financière
4. Investissement complémentaire 2018 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
  - Modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour l'installation d'une centrale de chauffe Fr. 70'000.-  
**Présentation du projet par Groupe E Celsius SA**
  - 2<sup>ème</sup> complément pour la révision du PAL Fr. 80'000.-
5. Approbation nouveau règlement scolaire
6. Approbation modifications règlement de l'Accueil extrascolaire « Les Amaris »
7. Adhésion à l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois – approbation des statuts
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

---

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 17 du 27 avril 2018, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 7 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Laurent Sauter et M. Jean-Daniel Fragnière**.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques ou questions par rapport à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, **il est accepté**.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur l'écran, ce document fait partie intégrante du présent PV.

## **Point 1**

### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017.**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques quant au PV du 14 décembre 2017. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017 de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Le procès-verbal du 14 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.**

## **Point 2**

### **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017**

La parole est donnée à **M. Michel Grivel**, responsable des finances. M. Grivel donne la lecture des comptes de fonctionnement 2017. Comme ils ont été publiés dans le bulletin communal, il ne donnera que les résultats par chapitre, tels qu'affichés à l'écran. L'exercice 2017 se boucle avec un bénéfice de CHF 797'666.15 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de CHF 790'000.00. Ce qui correspond à un total des charges pour notre Commune de CHF 6'819'000.00, soit environ CHF 3'800.00 par habitant. Il mentionne le montant des charges communales CHF 3'525'000.00, cantonales CHF 1'843'000.00 et Associations de communes CHF 1'451'000.00. Il donne le détail des amortissements supplémentaires et signale qu'une erreur figure dans les commentaires du bulletin communal, pour les « ouvrages génie civil », le montant est de CHF 90'000.00 et non CHF 335'000.00 comme inscrit, mais la valeur au bilan reste juste. Le bénéfice présenté ce soir est de CHF 7'666.15.

**M. Michel Grivel** demande s'il y a des questions sur les comptes de fonctionnement. Comme il n'y en a pas il passe aux comptes d'investissement et ne donnera que les comptes concernés en 2017 avec des précisions sur certains points. Au chapitre 7, point 70 montant de CHF 141'847.00, dont le PIEP réalisation hydraulique CHF 7'492.00, PIEP réalisation cadastre CHF 47'144.00, pose UV réservoir Les Monts CHF 27'929.00, déplacement conduite l'Abranna CHF 14'948.00 et liaison radio Champ Traversey CHF 24'629.00. Au point 9, pour l'école de Gumefens, il s'agit du remplacement des portes, il reste le couvert à changer et pour l'immeuble La Cornache, il n'y a qu'une partie des travaux qui ont été faits pour l'instant, c'est-à-dire l'isolation extérieure, à voir si le reste sera nécessaire ou pas. Le montant total de l'investissement net est de CHF 468'014.00.

**M. le Président** donne une précision quant au montant de CHF 4'000.00 dans « immeubles divers », il s'agit d'une recette extraordinaire liée à la vente d'un morceau de l'article 1113 RF, afin de légaliser l'implantation d'un muret chez M. Patrice Dupasquier. Il avait été construit illégalement hors de sa limite et le Conseil communal lui a vendu quelques mètres carrés. Dans le montant est comptée une pénalité. La décharge du Conseil sera donnée avec l'approbation des comptes.

**M. Michel Grivel** continue avec le bilan au 31 décembre 2017. On a un grand écart dans les disponibilités, cette différence est due au résultat positif de cette année et une baisse pour le patrimoine administratif qui est due aux amortissements supplémentaires passés sur la halle polyvalente et les écoles. Poste 15, pour les prêts et participations permanentes qui est passé à zéro, il s'agit du prêt remboursé par la Société de laiterie. Dans les passifs, les provisions des débiteurs douteux ont été augmentées pour répondre au pourcentage demandé par le Service des communes. L'augmentation des réserves est principalement pour la réserve épuration et l'augmentation de la fortune correspond au résultat de l'exercice 2017.

**M. Elie Fragnière** demande pour le chauffage à Gumefens, en son temps il y avait une participation pour le bloc locatif de CHF 4'500.00 par année, ça figure dans quel chapitre et est-ce encore d'actualité ? M. Grivel répond que cette réserve est toujours encaissée, elle est dans le compte 942, l'argent est comptabilisé mais pas sur un compte à part. M. le Président précise que c'est comme pour les taxes, l'argent va sur le compte courant et est utilisé dans le fonctionnement, mais est comptabilisé à part. Il informe que l'on est en train de regarder avec la PPE pour trouver une solution par rapport à ce chauffage, car pas sûr qu'on le renouvelle. Mais on va d'abord parler de celui d'Avry et on reviendra sur celui de Gumefens lors d'une prochaine assemblée.

**M. Michel Grivel** parle encore des investissements terminés en 2017, ils sont affichés à l'écran, soit le PIEP – réalisation hydraulique, la pose d'un UV sur le réservoir des Monts et la liaison radio de Champ Traversey, lesquels seront approuvés en même temps que les comptes.

La parole à **M. Pierre Broye**, Président de la Commission financière, pour le rapport des réviseurs et leur appréciation.

**M. Pierre Broye** salut l'assemblée et informe que les comptes 2017 ont été révisés par la société Multifiduciaire Fribourg SA qui est l'organe de révision désigné par l'Assemblée communale. La Commission financière a reçu tous les documents nécessaires à son travail soit : les comptes 2017 détaillés, le rapport de révision de Multifiduciaire et la liste de contrôle émise par le Service des communes. Elle a analysé ces documents et a aussi été reçue par le Conseil communal qui a répondu à toutes les questions de telle sorte qu'il y a eu une transparence complète sur les comptes.

Le bénéfice de l'exercice est de CHF 7'666.15 après la comptabilisation d'amortissements supplémentaires pour CHF 790'000.00. D'année en année on a des amortissements supplémentaires ce qui montre que l'on a une bonne situation financière, ce qui permet d'augmenter les réserves et d'avoir une capacité d'investissement qui permet d'envisager des projets pour le développement des activités.

La Commission financière recommande d'approuver les comptes 2017, comme le recommande aussi la fiduciaire, tels qu'ils figurent dans le journal communal et tels que présentés ce soir en Assemblée.

**M. le Président** invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements, les investissements bouclés 2017 avec les éventuels dépassements, ainsi que la vente de terrain pour CHF 4'000.00 à voter par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

**Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 sont acceptés à l'unanimité**

**M. le Président** remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

### **Point 3**

#### **Démission et nomination de membres à la Commission financière :**

**M. le Président** annonce avec regret le départ de M. Pierre Broye, Président de la Commission financière depuis la fusion en 2003. Pierre a présidé cette Commission avec beaucoup d'attention et d'efficacité. Nous devons vivement le remercier pour le service et les compétences apportées à notre Commune ainsi que pour toutes ses années d'activité. La Commission financière regarde d'un œil critique les finances de la Commune, mais surtout les investissements et nous avons toujours pu œuvrer ensemble avec beaucoup d'intelligence et de compréhension. En signe de gratitude de la part du Conseil communal, un présent est offert sous les applaudissements de l'assemblée. **M. Broye** remercie l'assemblée et dit qu'en 2003 la Commune avait des dettes de l'ordre de 10 millions de francs après la fusion. Aujourd'hui en prenant les chiffres comparables, on arrive à des dettes d'environ 7 millions, ce qui veut dire que sur 15 ans on a fait un remboursement de 3 millions. De l'autre côté on a une augmentation d'activité, avec plus de contribuables et plus de charges de l'ordre de 3 millions sur un total de 5 millions à l'époque. On a donc une augmentation d'activité de 60 % et une diminution des dettes de 3 millions, ce qui signifie une santé financière bonne, voire excellente. Ceci d'autant plus que le taux d'impôts était à l'époque à 90 centimes et aujourd'hui à 75 centimes, et que depuis 15 ans on a un Conseil communal qui s'est engagé pour suivre les finances et veiller au développement de la Commune avec soin et avec rigueur. Il adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré, à ceux qui ne sont plus en charge et à ceux qui le sont encore. Pour avoir des décisions de rigueur financière, il faut pouvoir se reposer sur un service financier qui fait son travail de manière impeccable et il remercie les deux caissières et les membres de l'administration. Il adresse également ses remerciements aux membres anciens et actuels de la Commission financière avec lesquels les problèmes ont pu être discutés et les points de vue confrontés de telle sorte que nous avons pu obtenir des résultats favorables pour la Commune. Le dernier remerciement est adressé à l'assemblée communale pour la confiance témoignée tout au long des assemblées et de ces années. Applaudissements.

**M. le Président** dit qu'effectivement on a des bonnes années financières, particulièrement 2017 et il faut espérer qu'on puisse continuer ainsi car il y a des gros investissements prévus ces prochaines années. Pour remplacer M. Broye, la Commission financière a proposé deux candidatures. Selon l'article 96 de la loi sur les communes, la Commission financière peut fonctionner à minimum 3 membres, mais la proposition est de fonctionner à 5 et de valider les personnes présentées, il s'agit de M. Richard Fragnière de Gumefens et M. Yannick Maisonneuve d'Avry-devant-Pont. M. Fragnière étant présent, M. le Président lui demande de se lever et de se présenter.

**M. Richard Fragnière** est agriculteur, marié et père de 3 enfants, il est le président de la société de laiterie et membre du Conseil de paroisse.

M. Maisonneuve étant à l'étranger pour des raisons professionnelles, c'est **M. Jean-Claude Wyss** de la Commission financière qui le présente. M. Yannick Maisonneuve, né en 1973, est un Haut-Savoyard qui habite en Suisse depuis 15 ans, depuis 10 ans dans le canton de Fribourg et depuis 2010 dans la Commune. Il est en couple avec Mme Mélanie Duchesneau et ont 3 enfants. Pour son parcours professionnel, il a une maîtrise en gestion d'entreprise, un master et un contrôle de gestion dans les nouveaux systèmes technologiques au niveau comptable. Depuis 2002 il a été directeur financier international dans des groupes suisses et européens et aujourd'hui il est directeur financier pour la société Pall Corporation.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures, comme il n'y a en a pas il propose d'acclamer les personnes par des applaudissements. La Commission financière se composera elle-même.

#### **Point 4**

#### **Investissements complémentaires 2018 et rapports de la Commission financière**

#### **- Modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour l'installation d'une centrale de chauffe CHF 70'000.-**

**M. le Président** explique que le chauffage à distance situé dans l'immeuble communal a 26 ans. Depuis deux ans, à la suite de problèmes d'émanation de fumée, il ne fonctionne plus aux copeaux de bois, mais au mazout, d'où un coût supplémentaire important. Cette installation chauffe le bâtiment communal et les appartements au-dessus, la halle polyvalente, l'église et l'école. Il fallait de toute façon rénover ce chauffage avec l'exigence de poser des électrofiltres en 2021. Le bureau Chuard nous a fait une offre pour la rénovation à plus de CHF 500'000.00 qu'on aurait pu présenter en assemblée. Il dit d'ailleurs que pour le chauffage à Gumezens la convention faite à l'époque chiffrait la rénovation du chauffage à CHF 180'000.00, à ce prix-là aujourd'hui ce n'est plus possible. Le Conseil communal a choisi une autre manière et s'est adressé à Groupe E SA et à GESA pour avoir une solution avec la reprise complète du chauffage à distance. À la suite de cette mise au concours, le projet a été attribué au Groupe E qui devient propriétaire des conduites et de l'installation. Des modifications doivent intervenir pour la rénovation des conduites et surtout un déplacement de la chaufferie. On a décidé d'inviter les représentants du Groupe E, qu'on remercie, pour une petite présentation du futur chauffage à distance. Il rappelle que l'assemblée n'a plus à se déterminer sur l'attribution du projet au Groupe E, comme il n'y avait pas d'aspect financier, le Conseil communal l'a déjà fait. Les contrats sont signés pour une première tranche de 20 ans, renouvelable. La nouvelle chaufferie se situera au bout du bâtiment édilitaire, près de la Cornache. Le gros de l'investissement (transformation du bâtiment) sera pris en charge par le Groupe E. La Commune a une participation qui va correspondre à la démolition d'une partie du bâtiment, à la création d'un local édilitaire et, pour remplacer les containers à poubelles, l'installation de deux moloks. Tous ces travaux sont comptés dans les CHF 70'000.00, en parallèle avec les travaux du Groupe E.

**M. le Président** donne la parole est donnée à **M. John Rosengren** du Groupe E et précise que la mise à l'enquête du tracé des conduites aura déjà lieu ce vendredi.

**M. John Rosengren** se présente, il est chargé de développement d'affaires chez Groupe E Celsius, son objectif est de trouver des nouveaux chauffages à distance à acquérir et à en placer dans des communes qui n'en ont pas encore. Il présente son collègue, **M. Salvatore Nucifora**, qui est account manager pour le projet d'Avry et son travail est d'aller présenter le projet à la population, informer comment on peut raccorder les maisons et combien ça coûte. Sa présentation du projet est affichée à l'écran et sera scindée en trois parties, la présentation de la société, le projet du chauffage à distance d'Avry puis le planning, avec un espoir de mise en service en décembre 2017.

**M. le Président** le remercie pour la présentation et précise qu'on n'a pas d'investissement massif à faire, on va libérer des locaux car s'il avait fallu poser des électrofiltres il aurait fallu plus de place, casser des murs et prendre dans le garage. Tous les bâtiments communaux restent raccordés et prochainement la Cornache aussi avec extension possible pour les privés. Le Groupe E prend le risque que personne d'autre ne se raccorde, mais on a un contrat de garanti de chaleur pour les 40 prochaines années. Les prix sont par bâtiments. Peut-être que les prix sont sensiblement plus chers mais on libère l'édilité de travaux d'entretien tels que vider les cendres, le contrôle et autres, ce qui diminue nos charges. Il était aussi important de s'assurer que le bois communal pouvait être utilisé pour nos chaufferies. A savoir qu'on n'a plus la gestion des bois communaux, c'est la nouvelle corporation forestière qui s'en occupe depuis la fusion il y a environ deux ans. On reste propriétaire des forêts, mais c'est la corporation qui décide à qui elle vend son bois. On a la solution avec la société Bestpellets qui va racheter notre bois, selon un contrat qu'ils feront avec la corporation, on a donc la certitude de pouvoir recycler notre bois.

**M. Jean-Louis Fragnière** demande si une étude a été faite par rapport au biogaz et si oui à quel prix ? **M. Rosengren** répond que Groupe E Celsius ne fait pas de biogaz et que ce n'est pas prévu pour ce projet.

**M. François Barras** demande le prix du KWh, car si toute l'infrastructure est aux frais du Groupe E, qu'est-ce qui garantit le maintien d'un bon prix ? **M. Rosengren** répond que dans chaque contrat il y a une formule qui protège les parties des augmentations. Il y a toujours un rapport entre le prix d'achat des consommables et le prix d'origine, et le calcul fait un rapport de ça et nous donne le prix de l'énergie. **M. le Président** dit que la formule est incompréhensible, mais que si le prix du pellet ne bouge pas et l'indice du prix à la consommation non plus, on a un prix qui est bloqué prix du KWh qui est figé.

Une nouvelle question est posée sur les 600 KWh qui sont prévus et combien seront utilisés. **M. Rosengren** répond qu'on va commencer avec 3 chaudières de 200 KWh, une serait mise en service de suite, puis une deuxième et selon le nombre de raccordement on ira jusqu'à 600. Selon l'avancement on peut aller jusqu'à 330 ou 360 KWh par chaudière. Les conduites sont dimensionnées plus grosses pour pouvoir absorber une plus grande demande si nécessaire.

**M. le Président** dit qu'il y aura deux enquêtes, une, dès demain, pour le tracé des conduites, puis la deuxième pour le bâtiment, enquête qui viendra plutôt début juin. La partie déchetterie du bâtiment actuel et le petit local en grillage seront démontés.

**M. Marcel Sottas** demande à quelle hauteur sera le canal de fumée. **M. le Président** répond qu'il y aura 3 canaux, car un par électrofiltres, ils viendront à la mi-hauteur entre les deux bâtiments, mais les plans ne sont pas encore définis. Ils seront faits pour respecter les normes, elles dépasseront peut-être de 2 ou 3 m du bâtiment. **M. Sottas** a peur des problèmes avec le voisinage. **M. Rosengren** dit que selon la loi une chaudière de 200 KWh respecte les normes sans électrofiltres et là on met tout en œuvre pour éviter des désagréments et anticiper de futures lois plus drastiques.

**Mme Trudy Limat** demande des précisions sur la zone des bâtiments raccordables. Le plan est remis à l'écran pour lui montrer les zones. Elle demande si Sur Charmont est raccordable. **M. Rosengren** dit que tout est possible, qu'il faut prendre contact avec eux.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** libère et remercie Messieurs Rosengren et Nucifora. Ils sortent sous les applaudissements.

**M. le Président** dit que cet investissement complémentaire correspond à notre participation pour le démontage du bâtiment, la création d'un local édilitaire et les moloks.

**M. Pierre Broye** prend la parole et informe l'assemblée que la Commission financière préavise favorablement cet investissement et son mode de financement.

**M. le Président** remercie **M. Broye** et demande aux personnes qui acceptent cet investissement qui sera financé par le compte courant de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec une abstention.**

- 2<sup>ème</sup> complément pour la révision du PAL CHF 80'000.-

**M. le Président** informe qu'il s'agit d'un complément pour la révision de notre plan d'aménagement. L'examen sera publié d'ici début juin 2018 et suite à ce retour des Services de l'Etat on aura certainement des corrections à faire.

La parole est redonnée à **M. Pierre Broye** pour le préavis de la Commission financière, qui préavise favorablement l'investissement et son mode de financement.

**M. Chris Gabriel** demande le montant déjà dépensé pour l'ensemble du PAL depuis une dizaine d'année. **M. Grivel** lui répond qu'en 2008, il y a eu un montant de CHF 150'000.00, en 2015 CHF 80'000.00 et avec les CHF 80'000.00 d'aujourd'hui, on arrive à CHF 310'000.00. **M. Gabriel** demande s'il y a des modifications à faire pour notre PAL et qu'il n'est pas bouclé en mai 2019, est-ce qu'il faudra tout recommencer. **M. le Président** répond que tout ce qui n'aura pas été approuvé au 1<sup>er</sup> mai 2019, tous les dossiers de construction seront gelés. **M. Gabriel** demande si on a des garanties d'y arriver et est inquiet de penser qu'on a peut-être dépensé CHF 310'000.00 sans être sûr d'avoir quelque chose au bout. **M. le Président** dit qu'on ne peut rien garantir.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent cet investissement qui sera financé par le compte courant de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec trois abstentions.**

## **Point 5**

### **Approbation nouveau règlement scolaire**

**M. le Président** explique que des modifications ont dû être faites par rapport aux modifications de la loi cantonale. Il donne la parole à **M. Pierre Justin Morard**.

**M. Morard** informe que le règlement a été fait selon les modèles transmis par l'Etat et adapté par rapport à notre situation. Il comporte 16 articles et les résume brièvement. Il donne quelques explications, notamment que les transports scolaires seront entièrement à la charge de la Commune, ce qui correspond à des frais supplémentaires d'environ CHF 60'000.00 par an par rapport au montant actuel. Un chapitre concerne la sécurité sur le chemin de l'école, il fait également appel aux parents et demande qu'ils se parquent sur les places prévues près des écoles et non sur la route lorsqu'ils amènent ou reprennent les enfants. Il parle aussi de l'arrêté fédéral concernant les frais demandés aux parents, dans certains cas pour des activités on pourra facturer un montant maximum de CHF 16.00 par jour. Un nouvel article concerne le conseil des parents, pour notre Commune il se composera de 7 membres, au minimum 3 parents d'élèves, un représentant du corps enseignant, la responsable d'établissement et le Conseiller communal en charge des écoles. Le Conseil des parents sera élu pour une durée minimale de 3 ans et l'article 11 définit comment ce conseil des parents se constituera. Il y aura au minimum 2 réunions par année.

**M. François Morard** demande comment on va procéder pour la constitution du conseil des parents. M. Pierre Justin Morard dit que les détails ne sont pas encore arrêtés, un appel sera fait par tout-ménage. On va veiller à ce qu'il y ait une bonne répartition dans les niveaux scolaires. Les membres seront nommés par le Conseil communal, ça ne sera pas facile s'il y a beaucoup d'intéressés.

**Mme Marie-Claire Fragnière** demande quel sera le pouvoir de ce conseil des parents, qu'est-ce qu'ils auront à discuter ou à décider. M. Morard répond que son rôle est indiqué dans la loi scolaire et dans le règlement d'application de la loi scolaire à l'article 58 il est dit que :

<sup>1</sup> *Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.*

<sup>2</sup> *Le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.*

M. Morard précise que le conseil des parents est sans pouvoir de décision. Par contre ce conseil pourrait participer à la mise sur pied de manifestation telle que le carnaval des enfants par exemple, le loto et peut-être une partie de la préparation du camp de ski.

**M. Chris Gabriel** demande si les camps de ski sont durables. M. le Président répond qu'il y a une commission cantonale qui se réunit pour discuter de cette problématique des finances. Dans notre cas, si on prend l'exemple de la natation, il y a déjà une augmentation de CHF 3-4'000.00 par année juste pour 2 degrés scolaires. Des choix devront être faits, mais on attend le retour de cette commission cantonale. Le but est de maintenir les choses, mais il faudra voir, si nécessaire on fera des activités facultatives ou tous les deux ans. M. Morard intervient pour dire qu'au niveau du camp de ski, le grand nombre de bénévoles permet de réduire fortement les coûts. Il précise que l'arrêté du tribunal fédéral ne concerne pas que les camps de ski. Il faudra encore déterminer quel matériel fait partie du matériel scolaire et ce qui doit être financé par les communes.

**M. le Président** précise que le règlement devra encore être approuvé par l'Etat et demande à celles et ceux qui approuvent le nouveau règlement scolaire, qui était disponible à la Commune et sur le site internet de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Le nouveau règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et précise encore que le conseil des parents n'aura pas de pouvoir décisionnel comme l'avait l'ancienne commission scolaire.

## **Point 6**

### **Approbation des modifications du règlement de l'Accueil extrascolaire « Les Amaris »**

**M. le Président** donne à nouveau la parole à **M. Pierre Justin Morard** qui explique qu'il ne va pas lire le règlement et informe qu'il y a eu très peu de modifications. On a modifié principalement, et avec plus de précisions, la manière dont les décisions seraient prises. Par exemple dans l'ancien règlement, le responsable de l'accueil pouvait prendre seul certaines décisions, alors qu'à présent on a associé le Conseil communal. On a éliminé des frais administratifs, notamment l'émolument de CHF 50.00 qui était demandé si par exemple en cours d'année il y avait des modifications sur les jours de fréquentation de l'accueil. On n'indique plus à quel service le responsable de l'accueil peut faire appel en cas de problème, on parle de service de secours. Au chapitre 14.1.5 il est à présent mentionné que le barème des tarifs est fixé par le Conseil communal avant le début de l'année scolaire. Dans l'ancien règlement on avait la méthode de calcul qui était indiquée. La table des tarifs va d'ailleurs être revue en prenant en compte certains éléments dont la fortune.

**Mme Sophie Husser** demande quand est-ce que le Conseil communal va examiner la possibilité d'ouverture durant les vacances. Ça serait bien de prévoir également une ouverture pour les jours fériés. M. le Président répond qu'il faut voir si c'est un accueil extrascolaire ou si c'est une crèche et garderie. Mme Husser dit que ce n'est pas avec le petit nombre de mères de jour qu'on a dans la Commune que l'on peut combler ce manque.

**Mme Marie-Claire Fragnière** demande si les tarifs seront harmonisés avec les autres communes. M. le Président répond qu'à sa connaissance il y a quelque chose à l'étude mais que ce n'est pas prêt. M. Pierre Justin Morard parle des tarifs qui avaient été proposés par l'ARG, mais rien n'est encore abouti. Les tarifs en préparation pour la prochaine rentrée scolaire tiennent aussi compte de la fortune et d'autres éléments du revenu, mais rien n'est encore défini.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui approuvent les modifications du règlement de l'AES de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Les modifications du règlement de l'AES sont approuvées à la majorité avec 2 abstentions.**

## **Point 7**

### **Adhésion à l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois – approbation des statuts**

**M. le Président** donne la parole à **M. Daniel Savary** qui explique que la loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services des ambulances en pouvant faire appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes. Jusqu'à présent, le RSSG en avait confié la gestion à l'HFR. Mais dans le courant du mois d'août 2017 l'HFR a résilié la convention ne souhaitant plus assumer cette tâche et laissant les ambulances du sud fribourgeois sans gestion financière. Un groupe travail réunissant notamment les préfets des trois districts, les directeurs des réseaux de santé et le directeur des ambulances du sud fribourgeois a analysé plusieurs variantes et il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches gérées par le HFR pour les ambulances et de créer un nouveau service administratif qui permet de soulager la direction des ambulances du sud fribourgeois. Pour cela il a fallu créer une association, cela a été fait très rapidement et au niveau des communes on a eu une présentation des statuts début décembre 2017 et quelques semaines plus tard ils étaient approuvés. Ces statuts semblent pouvoir assumer cette tâche sans qu'il y ait un surcoût considérable pour les communes, on parle d'une charge d'environ 2 % pour garantir des prestations semblables. Cette nouvelle association doit être soumise au vote de toutes les communes concernées, soit la Gruyère, la Glâne et la Veveyse lors des assemblées communales.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui approuvent l'adhésion et les statuts de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : L'adhésion et les statuts sont approuvés à la majorité avec une abstention.**

## **Point 8**

### **Informations du Conseil communal**

**M. le Président** enchaîne et dit que lors de cette assemblée nous devons souligner un autre départ, pour raison d'âge. Il s'agit de notre chère **Rose-Marie Bulliard** qui vient de quitter ses fonctions. Mimi pour certains, Rose-Marie a toujours pu vous accueillir avec gentillesse, sourire et empathie depuis la fusion de notre Commune. Il tait les années passées précédemment comme caissière dans l'ancienne Commune de Le Bry. Pour la remplacer, Mme Océane Rial a repris le poste et nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe et espérons qu'elle sera là pour un bout de temps. Il appelle Rose-Marie à s'avancer et il la remercie très chaleureusement pour ses 15 années passées auprès de notre administration communale, à l'agence AVS, au contrôle des habitants et à ses multiples réponses données aux questions parfois surprenantes de nos citoyens. Au nom du Conseil communal il lui souhaite tout le meilleur pour sa retraite et lui remet un bouquet de fleurs, le cadeau principal lui ayant déjà été remis lors d'une soirée organisée par l'intéressée. Elle est vivement applaudie par l'assemblée.

**M. le Président** donne l'information quant à la fermeture du bureau postal d'Avry-devant-Pont qui sera effective au 2 juillet 2018. Il dit que le Conseil communal est révolté par cette décision de fermeture car on nous disait d'aller à Marsens, en sachant que l'Office de Marsens doit fermer d'ici la fin d'année et Farvagny est également sur la sellette. Le Conseil a fait un recours auprès de la Postcom, mais il n'y a pas de possibilité de faire un recours plus loin. Les locaux sont encore loués pour 2 ans. Si après coup un commerce ou quelqu'un veut reprendre l'agence postale, la Poste reste ouverte à la discussion.

**M. Michel Grivel** donne l'information concernant les routes AF, la première étape avait eu lieu il y a 2 ans sur le secteur d'Avry et du Bry. Depuis 2012 des travaux sont prévus sur Gumefens, dont La Trotze et le tronçon qui mène depuis le pied du Gibloux jusqu'au contour chez Rossier et Richard Fragnière. Les travaux vont débuter d'ici environ un mois et les riverains seront informés personnellement. Les travaux prévus sont un dégrapage, une stabilisation puis la pose du noir.

Pour les TPF, **M. le Président** informe que dès la rentrée scolaire un bus fera une boucle depuis Bulle, il tournera à La Cantine pour monter au village d'Avry, avec une halte en-dessous de la boulangerie, puis une deuxième halte à Gumefens, après la ferme Rémy. Pour le retour la halte sera près de la chapelle avant de remonter sur Avry. Cette ligne est initialement prévue pour les transports scolaires (école secondaire de Riaz), mais pourra être utilisée par tout le monde. Les lignes principales sur la route cantonale sont maintenues. A voir si par la suite on peut intensifier le nombre de passage.

## **Point 9**

### **Divers**

**M. François Morard** revient sur la mobilité, il rappelle que lors de l'assemblée du 19 mai 2015 il avait soulevé le problème de la route d'Avry et de la limitation de vitesse qui est toujours à 80 km/h. Il dit que jusqu'à la laiterie c'est très dangereux, il n'y a pas d'éclairage le soir et la vitesse est très élevée et veut savoir où on en est. M. le Président répond que les zones de limitation de vitesse dépendent du PAL et un concept global doit être fait. Par rapport à des limitations de vitesse précises, il rappelle que l'ancien Conseiller communal Félix Morard avait revu les tronçons

et rencontré notamment la police cantonale, mais tout était refusé, on avait juste réussi à faire baisser vers l'école du Bry. Une discussion à de nouveau eu lieu dernièrement, mais c'est exclu, ça doit être dense et bâti des deux côtés. M. Jean-Jacques Reynaud dit qu'on a aussi rencontré le Service de la mobilité pour la suppression des passages à piétons sur la route cantonale, lesquels n'ont pas été encore enlevés, on attend qu'on nous relance pour le faire. Et pour le Service de la mobilité, les enfants ne sont pas un critère et c'est exclu tant qu'il n'y a pas de constructions compactes. Et pour la route qui va à la laiterie, il n'a pas encore la solution de ce qui pourrait être aménagé à court terme. M. François Morard dit qu'il faut peut-être mettre des chicanes pour faire ralentir. M. Reynaud répond que c'est impossible si la vitesse n'est pas réduite.

**M. Steve Rime** pense que depuis le temps il devrait y avoir un accotement au bord de la route, car ce n'est pas normal de voir ces mamans qui se promènent avec des poussettes et des enfants jusqu'à la laiterie. M. le Président répond que ce n'est pas du terrain communal, mais on pourrait faire des démarches pour voir avec les propriétaires, sachant que s'ils ne sont pas d'accord il faudrait entamer une procédure d'expropriation. Mais on prend note et on va les aborder.

**M. Jean-Daniel Fragnière** remercie pour les démarches pour les bus.

**M. Elie Fragnière** demande si pour les routes forestières un entretien est prévu, car tant du côté d'Avry que de Gumefens il y a des tronçons qui sont défoncés. M. Michel Grivel dit qu'il a fait les mêmes constats et qu'on va prévoir un montant au budget de cet automne. A savoir que la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux ne s'occupe pas de l'entretien des routes, c'est à la charge de la Commune.

**M. Elie Fragnière** signale qu'au chalet d'alpage de Gumefens il y a des parasites dans la charpente et demande une intervention rapidement. M. le Président répond qu'on ira contrôler.

**M. Olivier Schmutz** revient sur le passage piétons au Bry et sa suppression alors qu'il y a des arrêts de bus des deux côtés de la route qui sont empruntés par les enfants qui vont au CO, les étudiants et les gens qui viennent travailler dans la zone industrielle. Il demande que la Commune étudie la pose d'un îlot pour ralentir la circulation à l'entrée du village et mettre à 60 km/h. Dans les communes voisines, cela a pu être fait dans la descente de Rossens alors qu'il n'y a aucune habitation, juste une croisée. M. le Président répond que c'est une obligation de les supprimer, que cela donne une fausse sécurité aux piétons. M. Schmutz demande qu'on se rende une fois sur place pour voir à quelle vitesse les voitures arrivent. Il demande aussi qu'on rallonge les chemins piétonniers car il y a des bouts où il n'y en a pas et en hiver les gens marchent sur la route cantonale. M. Reynaud dit qu'il y a des solutions mais qu'il y aurait des gros investissements à faire pour créer des portails d'entrée de village.

**M. Olivier Schmutz** ajoute qu'il y a le trottoir entre l'ancienne laiterie et le restaurant St-Pierre, côté foret, qui passe en bas. M. Reynaud répond que ces travaux seront passés dans les prochains budgets.

**M. Richard Fragnière** s'exprime au nom de la Société de laiterie et tient à adresser un message de reconnaissance aux citoyens. Il y a 6 ans, la Société de laiterie a présenté le projet de la nouvelle laiterie dans le but d'obtenir un financement, lequel a été accepté. Ainsi ils ont pu aller au bout de leur projet, avec la construction de la halle de fabrication, cave, magasin et tea-room. Il avait été convenu de rembourser dès la 6<sup>ème</sup> année et ceci durant 14 ans et sans intérêt. Comme on a pu le constater, à la fin de l'année passée, l'emprunt a pu être soldé. Plusieurs facteurs ont permis de rembourser plus rapidement. La vente des bâtiments, les taux d'intérêts bas, l'Aide Suisse aux Montagnards qui est intervenue en cours de construction et bonne maîtrise des coûts. Ainsi la Société a donné une priorité à rembourser le prêt à la Commune. L'automne dernier, notre fromager a obtenu une médaille d'or pour son gruyère lors d'une dégustation à l'aveugle. Il remercie les citoyens pour l'appui envers sa fromagerie. L'assemblée applaudit.

**M. le Président** remercie M. Fragnière pour ses paroles, il se souvient que lors de la fameuse assemblée un peu houleuse il avait fallu récuser tous les agriculteurs ainsi que leurs femmes pour prendre la décision de prêt à CHF 200'000.00 plus une part sociale. Le Conseil communal est content que tout se soit bien passé et profite d'informer que la verrée est offerte par la Société de laiterie et les remercie.

Il clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes en leur souhaitant un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié sous les applaudissements.

**M. Michel Grivel** intervient pour qu'on remercie notre Syndic pour tout son travail et qu'on l'applaudisse.

**L'Assemblée est levée à 22h00.**



**Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 juin 2018.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare